

Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T1 2015^{1, 2}

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2015		2014				2013		Renvois ³	Modèle du BSIF
	T1	T4	T4	T3	T2	T1	T4	T3		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires										
1	19 982	\$ 19 961	\$ 19 796	\$ 19 646	\$ 19 462	\$ 19 341	\$ 19 255		A1+A2+B	1
2	28 373		26 970	26 134	25 108	24 565	24 122		C	2
3	9 956	4 936	3 834	4 206	4 874	3 166	2 650		D	3
4	58 311	52 482	50 600	49 986	49 444	47 072	46 027			6
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires										
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires										
5	(18 639)	(16 709)	(16 220)	(13 867)	(14 058)	(13 280)	(13 107)		E1+E2-E3	8
6	(2 432)	(2 355)	(2 327)	(2 299)	(2 307)	(2 097)	(2 077)		F1-F2	9
7	(604)	(485)	(536)	(525)	(488)	(519)	(364)		G	10
8	(1 658)	(711)	(607)	(791)	(954)	(1 005)	(823)		H	11
9	(71)	(91)	(101)	(96)	(93)	(116)	(202)		I	12
10	(115)	(98)	(77)	(84)	(96)	(89)	(75)		J	14
11	(17)	(15)	(61)	(60)	(60)	(389)	(368)		K1-K2	15
12	-	(7)	-	-	-	(183)	(166)			16
13	(1 167)	(1 046)	(1 080)	(3 293)	(3 544)	(3 572)	(3 492)		L1+L2+L3	19
14	-	-	-	-	(31)	-	-			22
15	-	-	-	-	(10)	-	-			23
16	(24 703)	(21 517)	(21 009)	(21 015)	(21 641)	(21 250)	(20 674)			25
17	33 608	30 965	29 591	28 971	27 803	25 822	25 353			28
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires										
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1										
18	1 501	1 001	1 001	-	-	-	-		M+N	30/31
19	3 941	3 941	4 364	4 911	4 911	5 524	5 524		O1+O2+O3+O4	33
20	388	444	429	490	490	552	552		P	34/35
21	5 830	5 386	5 794	5 401	5 401	6 076	6 076			36
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1										
22	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)		Q+R	40
23	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)			43
24	5 478	5 034	5 442	5 049	5 049	5 724	5 724			44
25	39 086	35 999	35 033	34 020	32 852	31 546	31 077			45
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions										
26	5 927	6 773	6 773	6 774	6 774	7 564	7 620		S	47
27	207	237	237	237	237	297	267		T1+T2	48/49
28	1 536	1 416	1 389	1 632	1 633	1 472	1 439		U	50
29	7 670	8 426	8 399	8 643	8 644	9 333	9 326			51
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires										
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2										
30	-	-	-	-	-	(19)	(9)			52
31	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)		V	55
32	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(189)	(179)			57
33	7 500	8 256	8 229	8 473	8 474	9 144	9 147			58
34	46 586	44 255	43 262	42 493	41 326	40 690	40 224			59
35	355 597	328 393	316 716	313 238	312 972	286 355	283 521			60a
36	356 352	329 268	317 526	313 238	312 972	286 355	283 521			60b
37	356 999	\$ 330 581	\$ 318 743	\$ 313 238	\$ 312 972	\$ 286 355	\$ 283 521			60c

¹ La situation du capital est calculée en recourant à la méthode «tout compris».

² Les chiffres antérieurs au premier trimestre de 2015 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

³ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 74).

⁴ A compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T1 2015¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) À la date du bilan		2015		2014					2013		Modèle du	
		T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	Renvois ²	BSIF		
Ratios de fonds propres³												
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	38	9,5 %	9,4 %	9,3 %	9,2 %	8,9 %	9,0 %	8,9 %		61		
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	39	11,0	10,9	11,0	10,9	10,5	11,0	11,0		62		
Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)	40	13,0	13,4	13,6	13,6	13,2	14,2	14,2		63		
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISN, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	41	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0		64		
dont la réserve de conservation des fonds propres	42	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		65		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	43	9,5	9,4	9,3	9,2	8,9	9,0	8,9		68		
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)												
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	44	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0		69		
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1	45	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5		70		
Ratio cible tout compris du total des fonds propres	46	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5		71		
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)												
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	47	1 689 \$	1 006 \$	741 \$	1 044 \$	819 \$	934 \$	1 715 \$		72		
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	48	3 478	3 201	3 067	3 226	3 108	3 034	2 976		73		
Droits de gestion de prêts hypothécaires	49	10	9	17	-	-	-	-		74		
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	50	1 276	948	979	1 088	1 062	922	891		75		
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2												
Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	51	1 536	1 416	1 389	1 633	1 633	1 472	1 439		76		
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard et remboursements à l'échéance	52	2 240	1 983	1 895	1 866	1 868	1 621	1 590		77		
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)												
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement	53	4 726	5 401	5 401	5 401	5 401	6 076	6 076		82		
Montants exclus des instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	54	-	-	-	128	813	567	564		83		
Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés	55	6 134	7 010	7 010	7 010	7 010	7 887	7 887		84		
Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	56	1 676	804	784	845	858	-	5		85		
Ratios de fonds propres – Méthode «transitoire»⁴												
Actifs pondérés en fonction des risques	57	364 957 \$	347 005 \$	333 679 \$	330 255 \$	326 853 \$	307 840 \$	301 305 \$				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	58	41 565	39 095	38 179	38 022	36 977	37 011	36 321				
Fonds propres de catégorie 1	59	41 565	39 095	38 179	38 022	36 977	37 011	36 321				
Total des fonds propres	60	48 796	47 032	46 072	45 276	44 131	44 500	43 800				
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	61	11,4 %	11,3 %	11,4 %	11,5 %	11,3 %	12,0 %	12,1 %				
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	62	11,4	11,3	11,4	11,5	11,3	12,0	12,1				
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	63	13,4	13,6	13,8	13,7	13,5	14,5	14,5				
Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires												
TD Bank, N.A.⁵												
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	64	12,7	12,7	12,1	12,0	s. o.	s. o.	s. o.				
Fonds propres de catégorie 1	65	12,9	12,9	12,3	12,2	11,1	11,3	11,6				
Total des fonds propres	66	13,9	13,9	13,4	13,3	12,3	12,4	12,8				
La Société d'hypothèque TD												
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	67	27,8	28,0	27,8	27,0	25,8	25,5	23,7				
Fonds propres de catégorie 1	68	27,8	28,0	27,8	27,0	25,8	25,5	23,7				
Total des fonds propres	69	29,2	29,6	29,4	28,5	27,3	27,2	25,4				

¹ Les montants antérieurs au premier trimestre de 2015 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

² Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 74).

³ La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.

⁴ La méthode de présentation réglementaire «transitoire» permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans à compter de 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles. De plus, le calcul des ratios selon la méthode «transitoire» tient compte de la totalité du RVC.

⁵ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2015		Renvois ⁵
	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²	
		T1	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 899	2 899	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	50 624	50 601	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	107 488	107 488	
Instruments dérivés	93 223	93 184	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 097	2 706	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	70 559	70 559	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	67 424	65 571	
Valeurs mobilières prises en pension	93 411	93 411	
Prêts	512 194	511 975	
Provision pour pertes sur prêts	(3 263)	(3 263)	
<i>Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>		(1 536)	U
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>		(71)	I
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>		(1 656)	
Autres	81 499	79 776	
Participation dans TD Ameritrade		855	L1
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>		2 668	
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>		2 812	E2
Goodwill théorique		15 848	E1
Goodwill		2 774	F1
Autres immobilisations incorporelles		19	
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)			
Actifs d'impôt différé		604	G
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>		1 276	
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes opérationnelles</i>		1 027	
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports</i>		(935)	
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>			
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)		15	L2
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>		2	R
<i>Participations significatives dans les autres fonds propres de catégorie 1</i>		45	
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>		17	K1
Prestations des régimes de retraite à prestations définies		52 749	
Autres actifs			
TOTAL DES ACTIFS	1 080 155	1 074 907	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES⁵			
Dépôts détenus à des fins de transaction	63 365	63 365	
Instruments dérivés	80 674	80 674	
Passifs de titrisation à la juste valeur	11 564	11 564	
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 751	2 751	
Dépôts	672 772	672 772	
Autres	178 623	173 375	
Passifs d'impôt différé			
Goodwill		21	E3
Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)		342	F2
Actifs des régimes de retraite à prestations définies		-	K2
Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)		1 271	
<i>Ajustements aux autres actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>		(1 283)	
Profits et pertes attribuables à l'évolution de son propre risque de crédit à l'égard des passifs financiers à la juste valeur		115	J
Passif au titre des actions privilégiées			
<i>Instruments de fonds propres émis par des filiales et détenus par des tiers</i>		18	T2
<i>Instruments exclus du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>		15	
Autres passifs		172 876	
Billets et débiteurs subordonnés	7 777	7 777	
<i>Amortissement des débiteurs à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires</i>		-	
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>		5 927	S
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers</i>		189	T1
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>		1 661	
Passif	1 017 526	1 012 278	
Actions ordinaires	19 948	19 948	A1
Actions privilégiées	2 700	2 700	
<i>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis directement</i>		1 500	M
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments des fonds propres de catégorie 1</i>		1 200	O2
Actions autodétenues – ordinaires	(179)	(179)	A2
Actions autodétenues – privilégiées	(3)	(3)	O4
Surplus d'apport	214	214	B
<i>Surplus d'apport - actions ordinaires</i>		213	N
<i>Surplus d'apport - actions privilégiées</i>		1	C
Résultats non distribués	28 373	28 373	D
Cumul des autres éléments du résultat global	9 956	9 956	H
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>		1 658	
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>		8 298	
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales			
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)</i>	1 620	1 620	O3
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés</i>		994	P
<i>Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>		388	
		238	
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES	1 080 155	1 074 907	

¹ D'après le bilan à la page 13.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidé), L'assurance financière CT, TD Compagnie d'assurance-vie, TD Reinsurance (Barbados) Inc. et TD Reinsurance (Ireland) Limited. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 5,2 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,7 milliard de dollars, desquels 297 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres fonds propres de catégorie 1 et 170 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, C, V) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T1 2015, à la page 72.

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation du capital – Bâle III T3 2103 au T1 2015 (pages 72 et 73).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars (O1) lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie).